### NOTE DE CADRAGE - COMMISSION 1

#### CONTEXTE

La question de la qualité de l'eau à Madagascar est encore aujourd'hui une thématique peu abordée, bien que celle-ci cristallise divers enjeux majeurs pour le secteur. Ainsi, le réseau Ran'Eau a souhaité mettre en place un groupe de travail, regroupant plusieurs experts du secteur, afin de discuter des différentes solutions pouvant être envisagées afin d'améliorer la couverture en termes d'analyses et de fait, faire évoluer positivement le secteur EAH malgache.

La problématique de la qualité de l'eau regroupant plusieurs sujets, il a été décidé de diviser le groupe de travail en différentes commissions (3) à qui différents sujets seront attribués.

La commission 1 est invitée à travailler aux côtés du Coordonateur National de Diorano-Wash afin de rédiger des propositions de décrets relatifs à la qualité de l'eau, qui accompagneront le prochain Code de l'EAH.

L'objectif est donc de saisir l'opportunité de contribuer à l'actuelle rédaction des décrets afin de s'assurer d'une effective prise en compte des réalités de terrain, besoins et moyens nécessaires à la mise en application du cadre légal (déclinaison opérationnelle). De plus, il s'agira également de profiter de la présence de consultants mandatés par l'Union Européenne à Madagascar travaillant sur la mise en place de l'OREAH pour clarifier et/ou définir les responsabilités des différentes entités impliquées.

Ainsi, en s'appuyant sur la connaissance du CN du contenu du nouveau Code de l'EAH et l'implication d'un des consultants de l'UE ou d'un représentant du Ministère maitrisant la question de l'OREAH, les participants de la commission pourront de manière concertée proposer des décrets d'application qui seront soumis par la suite au Ministère.

La commission 1 pourra également travailler étroitement avec la commission 2 qui se charge d'émettre des recommandations pour mettre en place des dispositifs de suivi et contrôle adaptés aux conditions sur terrain.

Par ailleurs, le groupe de travail Qualité de l'Eau devrait lancer en 2016 la deuxième phase de l'étude-diagnostic sur la situation actuelle en termes de qualité de l'eau à Madagascar. Les réflexions issues de cette commission pourront alors alimenter les échanges afin de rédiger les TDR de cette seconde phase.

#### **ORGANISATION**

Compte-tenu des agendas de chacun et des difficultés de déplacements à Antananarivo, voire ailleurs, les échanges par mail ou Skype seront privilégiés. Bien entendu, les participants pourront s'ils le souhaitent se rencontrer régulièrement afin d'échanger plus facilement.

Il est recommandé aux participants de désigner un « leader » ainsi qu'un « rapporteur » de commission afin de faciliter le travail du groupe. Le réseau Ran'Eau se place dans ce cadre comme

facilitateur des échanges et pourra assister les participants (à leur demande) dans l'organisation ou la mobilisation d'autres acteurs si nécessaire. Il s'assurera également de la circulation de l'information au sein du groupe de travail et entre les différentes commissions.

Une validation du nouveau Code de l'EAH est prévue courant 2016, une proposition finalisée de décrets devrait pouvoir être soumise d'ici la fin du 1<sup>er</sup> Semestre 2016 (Juin-Juillet 2016).

Les membres de la commission sont invités à organiser des points mensuels par commission (Skype ou physique) afin de discuter de l'avancement de leur travail et définir les prochaines tâches à accomplir et la répartition de celles-ci.

Un premier point avec le groupe de travail Qualité de l'Eau sera organisé au mois de Mars 2016 (semaine du 21) afin d'échanger sur les avancées de chaque commission et entamer les premières discussions pour la 2<sup>ème</sup> phase de l'étude à mener.

# **OBJECTIFS**

### Objectif général

Elaborer des décrets d'application relatifs à la qualité de l'eau réalistes et opérationnels.

# Objectifs spécifiques

- 1- Identifier dans le nouveau CEAH tous les articles renvoyant à la problématique de la qualité de l'eau
- 2- Elaborer des propositions de décrets prenant en compte les réalités de terrain et pouvant ainsi être déclinés opérationnellement.